



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 12 novembre 2025 à 9 h 02 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Christine Poirier et Flavia Alexandra Novac, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif ouvre la séance et présente les nouveaux membres du comité exécutif:

M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, responsable des dossiers liés au développement et à l’aménagement du territoire;
M. Nicholas Borne, responsable des dossiers liés aux infrastructures;
Mme Christine Poirier, responsable des dossiers liés aux services de proximité;
Mme Flavia Alexandra Novac, responsable des dossiers liés aux partenariats corporatifs et à la sécurité publique.

CE-20251112-3116

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DROIT DE PRÉEMPTION - LOT 3 473 822

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'exercer le droit de préemption sur le lot 3 473 822 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 302,7 mètres carrés, propriété de Placements Jacques Brazeau inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, au montant de 450 000 \$, nécessaire à des fins de réserve foncière;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis et à notifier au propriétaire l'avis d'intention d'exercer son droit de préemption;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1872121)
(SD-2025-5727)

CE-20251112-3117

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense au montnt de 450 000 \$, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-13173-F, pour défrayer l'acquisition du lot 3 473 822 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de réserve foncière;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables;

le tout conditionnellement à l'autorisation de l'exercice du droit de préemption sur ledit lot par le conseil municipal.

(CT:1872121)
(SD-2025-5727)

CE-20251112-3118

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13173-F - DROIT DE PRÉEMPTION - LOT 3 473 822

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13173-F, un montant de 472 500 \$, taxes nettes incluses, dans le cadre de l'acquisition du lot 3 473 822 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de réserve foncière, conditionnellement à l'exercice du droit de préemption sur ledit lot par le conseil municipal.

(CT:1872121)
(SD-2025-5727)

CE-20251112-3119

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 22 octobre 2025 à 9 h.

(SD-2025-5591)

CE-20251112-3120

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 22 octobre 2025 à 9 h 09.

(SD-2025-5591)



CE-20251112-3121	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13232 RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13232 modifiant le Règlement L-13046, tel qu'amendé par le Règlement L-13141, concernant le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Laval. (SD-2025-5618)
CE-20251112-3122	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13232 RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13232 modifiant le Règlement L-13046, tel qu'amendé par le Règlement L- 13141, concernant le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Laval. (SD-2025-5618)
CE-20251112-3123	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13232 RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13232 modifiant le Règlement L-13046, tel qu'amendé par le Règlement L- 13141, concernant le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Laval. (SD-2025-5618)
CE-20251112-3124	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13228 RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13228 modifiant le Règlement L-13045, tel qu'amendé par le Règlement L-13137, concernant le Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval. (SD-2025-5649)
CE-20251112-3125	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13228



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13228 modifiant le Règlement L-13045, tel qu'amendé par le Règlement L-13137, concernant le Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval.

(SD-2025-5649)

CE-20251112-3126

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13228

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13228 modifiant le Règlement L-13045, tel qu'amendé par le Règlement L-13137, concernant le Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval.

(SD-2025-5649)

CE-20251112-3127

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13230

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13230 modifiant le Règlement L-13049, tel qu'amendé par le Règlement L-13097 et par le Règlement L-13139, concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval.

(SD-2025-5675)

CE-20251112-3128

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13230

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13230 modifiant le Règlement L-13049, tel qu'amendé par le Règlement L-13097 et par le Règlement L-13139, concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval.

(SD-2025-5675)



CE-20251112-3129	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13230 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13230 modifiant le Règlement L-13049, tel qu'amendé par le Règlement L-13097 et par le Règlement L-13139, concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval. (SD-2025-5675)
CE-20251112-3130	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13229 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13229 modifiant le Règlement L-13096, tel qu'amendé par le Règlement L-13138, concernant le Régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval. (SD-2025-5678)
CE-20251112-3131	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13229 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13229 modifiant le Règlement L-13096, tel qu'amendé par le Règlement L-13138, concernant le Régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval. (SD-2025-5678)
CE-20251112-3132	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13229 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13229 modifiant le Règlement L-13096, tel qu'amendé par le Règlement L-13138, concernant le Régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval. (SD-2025-5678)



CE-20251112-3133	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13227 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13227 modifiant le Règlement L-13044, tel qu'amendé par le Règlement L-13094 et par le Règlement L-13136, concernant le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Laval. (SD-2025-5679)
CE-20251112-3134	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13227 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13227 modifiant le Règlement L-13044, tel qu'amendé par le Règlement L-13094 et par le Règlement L-13136, concernant le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Laval. (SD-2025-5679)
CE-20251112-3135	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13227 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13227 modifiant le Règlement L-13044, tel qu'amendé par le Règlement L-13094 et par le Règlement L-13136, concernant le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Laval. (SD-2025-5679)
CE-20251112-3136	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13231 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13231 modifiant le Règlement L-13048, tel qu'amendé par le Règlement L-13140, concernant le Régime de retraite des policiers de la Ville de Laval. (SD-2025-5695)
CE-20251112-3137	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13231



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13231 modifiant le Règlement L-13048, tel qu'amendé par le Règlement L-13140, concernant le Régime de retraite des policiers de la Ville de Laval.

(SD-2025-5695)

CE-20251112-3138

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13231

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13231 modifiant le Règlement L-13048, tel qu'amendé par le Règlement L-13140, concernant le Régime de retraite des policiers de la Ville de Laval.

(SD-2025-5695)

CE-20251112-3139

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - DÉPENSES DU
PERSONNEL DE CABINET DU MAIRE ET DES CONSEILLERS
DÉSIGNÉS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte de la reddition de comptes portant sur les dépenses de personnel de cabinet du maire et des conseillers désignés, pour la période terminée le 31 août 2025.

(SD-2025-5093)

CE-20251112-3140

RECOMMANDATION AU CONSEIL - REPORT DU BUDGET -
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - 2025-2026-
2027

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver un report du budget 2025 des projets suivants du programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville pour les années 2025, 2026 et 2027 à une programmation ultérieure:

26-00026 Paiements numériques: 948 000 \$;



70-00060-26 Mise aux normes de l'hôtel de ville - Volet TI: 52 000 \$;

56-00038 Travaux correctifs non-conformité de la capacité en court-circuit des 4 centres de commande de moteur du relèvement, remplacement du commutateur de transfert et mise à niveau des démarreurs des pompes de relèvement à la station (StaRRE) La Pinière: 944 000 \$;

56-00040 Travaux de mise à niveau de variateurs dans les stations d'eau potable, les StaRRES et les stations de pompage: 640 000 \$;

56-00048 Réfection de la station de pompage Île Bigras: 158 000 \$;

56-00016-14 Terrain pour réservoir d'eau potable - Chomedey: 10 000 000 \$;

70-00122-14 Terrain - StaRRE Fabreville: 1 500 000 \$;

70-00123-14 Terrain - StaRRE Auteuil: 915 000 \$.

(SD-2025-5741)

CE-20251112-3141

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports des déboursés produits par le trésorier datés des 22 et 29 octobre 2025, au montant de 40 982 079,82 \$, et des rapports des cumulatifs des salaires pour les périodes terminées les 10 et 17 octobre 2025, au montant de 11 141 044,11 \$.

(SD-2025-5760)

CE-20251112-3142

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3250

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3250, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux sur demande de réparations de toitures, d'inspections préventives et de déneigement/déglaçage des différents bâtiments, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Couverture Montréal Nord ltée
1 280 620,29 \$.

(CT:1867273)
(SD-2025-5084)



CE-20251112-3143

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3234

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3234, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de décarbonation aux arénas Saint-François et Martin-St-Louis, pour une période de 12 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Le Groupe Centco inc.
378 267,75 \$.

(CT:1867304)
(SD-2025-5086)

CE-20251112-3144

DÉBUT, SURVEILLANCE ET SOUTIEN TECHNIQUE -
CONTRAT DOS-3234

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Le groupe Centco inc. pour les travaux de décarbonation aux arénas Saint-François et Martin-St-Louis, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Martin Roy et Associés inc. à effectuer la surveillance des travaux sans résidence, durant la réalisation desdits travaux, au montant de 8 889,29 \$ et le soutien technique durant la construction, au montant de 6 657,51 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1973, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3234 par le conseil municipal.

(CT:1867304)
(SD-2025-5086)

CE-20251112-3145

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC -
CONTRAT DOS-3234

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés, au ministre des Finances, au montant estimé de 6 871,50 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3234 par le conseil municipal.

(CT:1867304)
(SD-2025-5086)

CE-20251112-3146

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13178-F - CONTRAT DOS-3234

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13178-F, un montant de 113 500 \$, taxes nettes incluses. Le solde de la dépense au montant de 287 685 \$, taxes nettes incluses, sera financé par la subvention du Plan Climatique du MELCCFP, mesure 3, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3234 par le conseil municipal.

(CT:1867304)
(SD-2025-5086)

CE-20251112-3147

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT DOS-2331

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser, dans le cadre du contrat DOS-2331 pour l'acquisition d'équipements aquatiques spécialisés, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 26 444,25 \$ à AQUAM Spécialiste Aquatique inc., pour le lot 2, dont le détail apparaît au rapport du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social daté du 17 octobre 2025 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1867433)
(SD-2025-5109)

CE-20251112-3148

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12985-F - CONTRAT DOS-2331

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12985-F, un montant de 3 400 \$, taxes nettes incluses.

(CT:1867433)



(SD-2025-5109)

CE-20251112-3149

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3107

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3107, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, concernant l'acquisition de chargeurs sur roues pour trottoirs et machines sur chenilles pour trottoirs et attachements connexes, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

J. René Lafond inc.
lot 1
2 751 759,91 \$;

Équipements Plannord ltée
lot 2
7 696 972,63 \$.

(CT:1867891)
(SD-2025-5159)

CE-20251112-3150

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13085-F - CONTRAT DOS-3107

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13085-F, un montant de 9 294 400 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3107 par le conseil municipal.

(CT:1867891)
(SD-2025-5159)

CE-20251112-3151

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
ATTRIBUTION DE CONTRAT

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser l'attribution du contrat suivant à l'entreprise n'ayant pas d'établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable en vertu du Décret 214-2025:

renouvellement de 120 licences du logiciel Turbo Client, pour une période d'un an, pour un montant de 7080 \$ US, soit un montant estimé de 11 340 \$ CA.



(SD-2025-5187)

Les discussions sur le point 36.7 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20251112-3152

RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT SP-
29720

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre du contrat SP-29720 pour le service de collecte et de transport des déchets, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 546 131,25 \$ à GFL Environmental inc. pour le lot 3, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté daté du 23 septembre 2025 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1870187)
(SD-2025-5492)

CE-20251112-3153

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT DOS-2057

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser, dans le cadre du contrat DOS-2057 pour le service de collecte, de transport et de valorisation des matelas et des meubles rembourrés, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 89 795,48 \$ à 9238-4627 Québec inc., dont le détail apparaît au rapport du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté daté du 9 octobre 2025 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1870423)
(SD-2025-5500)

CE-20251112-3154

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3098

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3098, au soumissionnaire et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de balais de rue sur châssis de machine-outil, pour une période de 7 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:



Cubex ltée
lot 1
5 520 517,62 \$;

lot 2
2 669 619,89 \$.

(CT: 1871932)
(SD-2025-5690)

CE-20251112-3155

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13085-F - CONTRAT DOS-3098

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13085-F, un montant de 7 179 500 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3098 par le conseil municipal.

(CT:1871932)
(SD-2025-5690)

CE-20251112-3156

RECOMMANDATION AU CONSEIL - LISTE DES CONTRATS - SEPTEMBRE 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte de la liste des contrats pour le mois de septembre 2025, comme préparée par le Service de l'approvisionnement en date du 28 octobre 2025, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2025-5751)

CE-20251112-3157

ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 068 932

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de ne pas exiger un nombre minimal de cases de stationnement pour tout usage du groupe d'usages «Activité de rassemblement (P2)» sur le lot 1 068 932 du cadastre du Québec, situé au 221, boulevard des Laurentides, et ce, conditionnellement à ce qu'une demande complète et conforme de certificat d'autorisation (CA), visant l'aménagement de 2 cases de stationnement et de superficies végétales sur les espaces restants dans la cour donnant sur la rue de Berri, soit déposée avant la délivrance du certificat d'occupation (CO) et que ces travaux soient complétés à l'intérieur du délai de validité du CA.

(SD-2025-3220)

CE-20251112-3158

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 068 932

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 27 novembre 2025 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams pour le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin ne pas exiger un nombre minimal de cases de stationnement pour tout usage du groupe d'usages «Activité de rassemblement (P2)» sur le lot 1 068 932 du cadastre du Québec, situé au 221, boulevard des Laurentides, et ce, conditionnellement à ce qu'une demande complète et conforme de certificat d'autorisation (CA), visant l'aménagement de 2 cases de stationnement et de superficies végétales sur les espaces restants dans la cour donnant sur la rue de Berri, soit déposée avant la délivrance du certificat d'occupation (CO) et que ces travaux soient complétés à l'intérieur du délai de validité du CA.

(SD-2025-3220)

CE-20251112-3159

APPROBATION - LETTRE AUX CITOYENS - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 068 932

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver le projet de lettre à expédier aux citoyens à inviter à l'assemblée publique de consultation ainsi que le plan et la liste des adresses de ces citoyens concernant le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de ne pas exiger un nombre minimal de cases de stationnement pour tout usage du groupe d'usages «Activité de rassemblement (P2)» sur le lot 1 068 932 du cadastre du Québec, situé au 221, boulevard des Laurentides, et ce, conditionnellement à ce qu'une demande complète et conforme de certificat d'autorisation (CA), visant l'aménagement de 2 cases de stationnement et de superficies végétales sur les espaces restants dans la cour donnant sur la rue de Berri, soit déposée avant la délivrance du certificat d'occupation (CO) et que ces travaux soient complétés à l'intérieur du délai de validité du CA.

(SD-2025-3220)

CE-20251112-3160

ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 267 918

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre un projet intégré comprenant 3 habitations isolées de 6 logements sur le lot 1 267 918 du cadastre du Québec, situé au 147, chemin de l'Équerre, et, de façon précise, d'y permettre:

- un projet de construction résidentiel sous forme de projet intégré;
- une densité maximale d'occupation de 6 logements par bâtiment isolé;
- une proportion de 40 % de surface végétale en cour avant au lieu de 50 %;
- une aire de stationnement en cour avant;
- une proportion de 50 % d'empiètement des cases de stationnement devant la façade principale au lieu de 30 %;
- une distance minimale de 1,5 mètre entre une façade principale et une case de stationnement au lieu de 3 mètres;

conditionnellement à ce que:

la hauteur maximale des bâtiments principaux soit de 2 étages;



la saillie maximale d'un balcon ou d'une cour anglaise en cour arrière soit de 1,5 mètre;
l'aménagement de la rue privée se fasse sur la moitié est du lot visé;
l'aménagement du terrain comprenne minimalement le maintien ou la plantation de 40 arbres.

(SD-2025-4267)

CE-20251112-3161

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 267 918

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 27 novembre 2025 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams pour le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre un projet intégré comprenant 3 habitations isolées de 6 logements sur le lot 1 267 918 du cadastre du Québec, situé au 147, chemin de l'Équerre.

(SD-2025-4267)

CE-20251112-3162

APPROBATION - PROJET DE LETTRE - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 267 918

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le projet de lettre à expédier aux citoyens à inviter à l'assemblée publique de consultation ainsi que le plan et la liste des adresses de ces citoyens, concernant le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre un projet intégré comprenant 3 habitations isolées de 6 logements sur le lot 1 267 918 du cadastre du Québec, situé au 147, chemin de l'Équerre.

(SD-2025-4267)

CE-20251112-3163

RÉSOLUTION AMENDÉE - DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE ACCEPTÉE - CAMIL ABOUJALAD ET SAMIA
TOHME



ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20250709-2215, le comité exécutif acceptait la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-64 de Camil Aboujalad et Samia Tohme, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation d'un logement sur le lot 1 165 984 du cadastre du Québec, 164, 59e Avenue, un plan de façade comprenant une porte de garage plus avancé que l'alignement du plan de façade le plus large de la façade principale avant, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-202;

ATTENDU QU'un élément dérogatoire a été ajouté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20250709-2215 afin qu'elle se lise comme suit:

«pour la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-64 de Camil Aboujalad et Samia Tohme, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation de 1 logement sur le lot 1 165 984 du cadastre du Québec, 164, 59e Avenue:

une hauteur du plancher du rez-de-chaussée de 1,86 mètre, au lieu d'un maximum de 1,5 mètre;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-282.»

(SD-2025-4532)

CE-20251112-3164

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 5 207 286 - PL-2025-159

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 344 500 \$.

(SD-2025-5477)

CE-20251112-3165

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 1 097 864 - PN-2025-0103

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 49 350 \$.



(SD-2025-5551)

CE-20251112-3166

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 6 637 614 - PN-2025-0233

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 172 600 \$.

(SD-2025-5717)

CE-20251112-3167

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 1 230 480 - PN-2025-0173

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 112 000 \$.

(SD-2025-5720)

CE-20251112-3168

ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 3 249 959

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage «Stade (7221)» du groupe d'usages «Activités de rassemblement (P2)» et un bâtiment temporaire gonflable en forme de dôme avec un matériau souple sur le lot 3 249 959 du cadastre du Québec, situé au 955, avenue Bois-de-Boulogne, et ce, à la condition qu'un tel bâtiment temporaire respecte une distance minimale de 3 mètres avec toute ligne de terrain.

(SD-2025-5804)



CE-20251112-3169

APPROBATION - LETTRE AUX CITOYENS - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 3 249 959

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le projet de lettre à expédier aux citoyens à inviter à l'assemblée publique de consultation ainsi que le plan et la liste des adresses de ces citoyens, concernant le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage «Stade (7221)» du groupe d'usages «Activités de rassemblement (P2)» et un bâtiment temporaire gonflable en forme de dôme avec un matériau souple sur le lot 3 249 959 du cadastre du Québec, situé au 955, avenue Bois-de-Boulogne, et ce, à la condition qu'un tel bâtiment temporaire respecte une distance minimale de 3 mètres avec toute ligne de terrain.

(SD-2025-5804)

CE-20251112-3170

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 3 249 959

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 27 novembre 2025 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams pour le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage «Stade (7221)» du groupe d'usages «Activités de rassemblement (P2)» et un bâtiment temporaire gonflable en forme de dôme avec un matériau souple sur le lot 3 249 959 du cadastre du Québec, situé au 955, avenue Bois-de-Boulogne, et ce, à la condition qu'un tel bâtiment temporaire respecte une distance minimale de 3 mètres avec toute ligne de terrain.

(SD-2025-5804)

CE-20251112-3171

ADOPTION - RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT
1 600 243

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;



EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter une résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage «Gymnase et formation athlétique (7425)» du groupe d'usages «Commerce de services, de détail, d'hébergement, de restauration et de divertissement (C2)» sur le lot 1 600 243 du cadastre du Québec, situé au 912, rue Michelin.

(SD-2025-5833)

CE-20251112-3172

ADOPTION - RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 4 703 281

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter une résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage principal «bar, pub et cabaret (5821)» du groupe d'usages «Débit de boisson (C3)» sur le lot 4 703 281 du cadastre du Québec, situé aux 298 et 300, boulevard Sainte-Rose, conditionnellement à ce que:

la superficie de plancher maximale d'un tel usage principal soit fixée à 475 mètres carrés;

aucune terrasse commerciale extérieure ne soit aménagée;

une aire pour les fumeurs soit aménagée en cour arrière;

une plantation d'arbres dans la cour avant adjacente au boulevard Sainte-Rose et dans la cour avant secondaire adjacente au boulevard Curé-Labelle soit réalisée conformément à la proposition de la Ville jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente résolution, en considérant que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la présente résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de PPCMOI.

(SD-2025-5835)



CE-20251112-3173

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
DU QUÉBEC - RECOMMANDATION - DEMANDE
D'ALIÉNATION - LOT P.1 720 184

ATTENDU QUE l'aliénation visée par la demande permettrait de régulariser l'implantation d'un bâtiment agricole en regard du Code de l'urbanisme;

ATTENDU QUE l'aliénation de la partie du lot visé par la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement révisé de Laval;

ATTENDU QUE le requérant est un producteur agricole;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande à l'effet d'aliéner en faveur de Normand Richard une partie du lot 1 720 184 du cadastre du Québec, représentant une superficie de 56,5 mètres carrés, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif agricole numéro CCA-2025-31.

(SD-2025-5839)

CE-20251112-3174

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-
507

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 373 062,67 \$, requis pour défrayer le coût des services de surveillance d'Artelia Canada inc. en lien avec les travaux d'installation d'un système de stationnement dynamique sur rue dans les secteurs 2 et 3, prévus au contrat DOS-507.

(CT:1863145)
(SD-2025-4448)

CE-20251112-3175

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13026 - CONTRAT DOS-507

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13026, un montant de 340 656 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires prévus au contrat DOS-507 par le conseil municipal.



(CT:1863145)
(SD-2025-4448)

CE-20251112-3176

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT DOS-2972

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 7 957,78 \$, pour la contingence du contrat DOS-2972 relatif à des travaux de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin (Montgolfier), groupe 4.

(CT:1870696)
(SD-2025-5543)

CE-20251112-3177

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13179-F - CONTRAT DOS-2972

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13179-F, un montant de 8 000 \$, taxes nettes incluses.

(CT:1870696)
(SD-2025-5543)

CE-20251112-3178

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-
2866

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 310 432,50 \$, requis pour défrayer le coût des services professionnels d'IGF Axiom inc., dans le cadre du contrat DOS-2866 pour les services professionnels d'accompagnement, de consultation et d'audits, en santé et sécurité au travail et en signalisation, pour le projet de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin.

(CT:1871416)
(SD-2025-5643)

CE-20251112-3179

DÉPENSES - FONDS DE CARRIÈRES ET SABLIERES -
CONTRAT DOS-2866

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 283 467 \$, taxes nettes incluses, requis pour défrayer le coût des services professionnels d'IGF Axiom inc. dans le cadre du contrat DOS-2866 pour les services professionnels d'accompagnement, de consultation et d'audits, en santé et sécurité au travail et en signalisation, pour le projet de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin à Laval, et ce, pris à même les montants comptabilisés à titre de revenus reportés (Fonds de carrières et sablières), conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires prévus audit contrat par le conseil municipal.

(CT:1871416)
(SD-2025-5643)

CE-20251112-3180

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-2492

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires, au montant de 25 908,47 \$, requis pour défrayer le coût des services de Groupe ABS inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale de sites phase I et II, en lien avec les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sous la montée Masson, entre l'avenue Marcel-Villeneuve et le 3355, montée Masson.

(CT:1871973)
(SD-2025-5696)

CE-20251112-3181

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-11078 - CONTRAT DOS-2492

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à utiliser un montant de 23 658 \$, taxes nettes incluses, de la réserve financière créée par le règlement L-11078, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires prévus au contrat DOS-2492 par le conseil municipal.

(CT:1871973)
(SD-2025-5696)

CE-20251112-3182

ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE - 9335-1625
QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



d'accepter l'offre de 9335-1625 Québec inc. (Les Habitations 4M), ses représentants, successeurs ou ayants droit, de consentir à la Ville gratuitement, une servitude sur une partie du lot 6 588 014 du cadastre du Québec, le tout tel que montré et décrit au plan et à la description technique préparés par Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, le 9 juillet 2024 sous le numéro 15 250 de ses minutes, nécessaire à des fins de travaux d'infrastructures du projet intégré PAM 48583 «Véridis Phase 4»;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-5856)

CE-20251112-3183

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2932

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser un mandat à WSP Canada inc., au montant de 273 123,11\$, pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des études plans et devis et services durant les travaux d'aménagement du parc Armand-Frappier, à savoir:

la phase études, plans et devis, au montant de 240 793,29 \$;

la phase l'assistance technique pendant l'appel d'offres, au montant de 7 466,48 \$;

la phase assistance technique pendant les travaux, au montant de 24 863,34 \$, ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase études, plans et devis, et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2932.

(CT:1868384)
(SD-2025-5202)

CE-20251112-3184

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-2932

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 226 700 \$, taxes nettes incluses.

(CT:1868384)



(SD-2025-5202)

CE-20251112-3185

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-1973

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser un mandat à MLC Associés inc., au montant de 343 487,81 \$, dans le cadre des services professionnels en ingénierie pour la préparation des études, plans et devis ainsi que les services durant les travaux de décarbonation, de climatisation et de ventilation au centre communautaire Le Sorbier, à savoir:

la phase études, plans et devis, au montant de 252 945 \$;

la phase assistance technique, au montant de 38 804,06 \$, ou l'équivalent de 2,25 % du montant total des travaux d'ingénierie estimés à 1 500 000 \$;

la phase surveillance, au montant de 51 738,75 \$, ou l'équivalent de 3 % du montant total des travaux d'ingénierie estimés à 1 500 000 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase études, plans et devis, et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1973, lot 2.

(CT:1872245)
(SD-2025-5737)

CE-20251112-3186

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-1973

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 46 200 \$, taxes nettes incluses, le solde de la dépense au montant de 184 778 \$, taxes nettes incluses, sera financé par la subvention du Plan Climatique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), mesure 3, conditionnellement à l'autorisation du mandat prévu au contrat DOS-1973 par le conseil municipal.

(CT:1872245)
(SD-2025-5737)



CE-20251112-3187

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DEUXIÈME
AMENDEMENT À L'ENTENTE DE PARTENARIAT - ÉCO
ENTREPRISES QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'approuver le deuxième amendement à l'entente de partenariat à intervenir entre Ville de Laval et Éco Entreprises Québec dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, conformément à l'exigence émise par le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01);

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-4562)

CE-20251112-3188

DÉPENSE - USD GLOBAL INC. - CONTRAT DOS-1949

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser une dépense au montant de 262 360,41 \$, requise pour défrayer le coût d'acquisition de bacs roulants à USD Global inc. dans le cadre du contrat DOS-1949, lot 1, pour l'acquisition et le service de maintenance des bacs de la Ville.

(CT:1869196)
(SD-2025-5324)

CE-20251112-3189

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES
IMMOBILISATIONS - CONTRAT DOS-1949

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 239 571 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du coût d'acquisition de bacs roulants à USD Global inc. dans le cadre du contrat DOS-1949, lot 1, pour l'acquisition et le service de maintenance des bacs de la Ville, et ce, à même la réserve financière pour le paiement comptant d'immobilisations.

(CT:1869196)
(SD-2025-5324)

CE-20251112-3190

AUTORISATION - CONDUITE DE DRAINAGE - RUE
VAILLANCOURT



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le propriétaire du 10 220, rue Vaillancourt, à installer, à ses frais, une conduite de drainage sous la rue Vaillancourt, sous réserve du dépôt d'une demande de permis au Service de l'urbanisme, les frais d'entretien de ladite conduite étant à la charge du propriétaire.

(SD-2025-5848)

CE-20251112-3191

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-1641

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser des honoraires supplémentaires à Artelia Canada inc., pour le plan de gestion d'actifs élaboré en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de l'entente-cadre pour des services professionnels d'études en estimation et de réalisation de mandats d'estimation pour divers projets municipaux sur l'ensemble du territoire lavallois, au montant de 63 236,25 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1641, lot 2.

(CT:1872633)
(SD-2025-5788)

CE-20251112-3192

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS - CONTRAT DOS-1641

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 57 744 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des honoraires supplémentaires d'Artelia Canada inc., concernant le plan de gestion d'actifs élaboré en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de l'entente-cadre pour des services professionnels d'études en estimation et de réalisation de mandats d'estimation pour divers projets municipaux sur l'ensemble du territoire lavallois, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.

(CT:1872633)
(SD-2025-5788)

CE-20251112-3193

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - RÉSEAU ARTHIST



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et Réseau ArtHist pour un mandat de réalisation de programmeur délégué de l'événement Laval en Blanc 2026, au montant de 187 409,25 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1864998)
(SD-2025-4745)

CE-20251112-3194

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de service à intervenir entre Ville de Laval et Corporation de la Salle André-Mathieu concernant les services requis par la Ville pour la gestion des opérations des activités culturelles à la salle de spectacle de l'Espace citoyen des confluent, pour la période du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2026, au montant de 262 280,97 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1865946)
(SD-2025-4881)

CE-20251112-3195

APPROBATION - CONVENTION D'UTILISATION ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'IMMEUBLE - 9316-5363 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver la convention d'utilisation et d'occupation temporaire d'immeuble à intervenir entre Ville de Laval et 9316-5363 Québec inc. afin de conserver l'installation d'un marqueur d'ambiance ayant pour titre «La Forêt Renversée»;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-5493)



CE-20251112-3196

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-SP-30311

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires à MLC Associés inc., pour des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour les travaux de construction d'un pavillon au bois de l'Équerre, au montant de 7 622,84 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30311, lot 1.

(CT:1863654)
(SD-2025-5419)

CE-20251112-3197

DEPENSES - RÉGLEMENT L-13081-F - CONTRAT OS-SP-30311

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 7 000 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires prévus au contrat OS-SP-30311 par le conseil municipal.

(CT:1869654)
(SD-2025-5419)

CE-20251112-3198

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
TRANSACTION ET QUITTANCE NO. 2 - CARDIN JULIEN INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la transaction et quittance no. 2 à intervenir entre Ville de Laval et Cardin Julien inc. concernant le contrat OS-SP-29778 pour les services professionnels intégrés dans le cadre de la construction du Centre de services de proximité de l'Est;

d'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 146 807,33 \$, toutes taxes incluses, à l'ordre de Cardin Julien inc. à titre de paiement de ladite transaction et quittance pour le contrat OS-SP-29778;



d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe aux réalisations de projets du Service de planification et de réalisation des projets à signer pour et au nom de la Ville ladite transaction et quittance no. 2, de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1870915)
(SD-2025-5576)

CE-20251112-3199

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPENSE -
TRANSACTION ET QUITTANCE NO. 2 - CARDIN JULIEN INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser une dépense au montant de 134 054,65 \$, taxes nettes incluses, pour défrayer le paiement requis dans le cadre de la transaction et quittance no. 2 quant aux services professionnels intégrés pour les travaux de construction du Centre de services de proximité de l'Est, prévus au contrat OS-SP-29778.

(CT:1870915)
(SD-2025-5576)

À 9 h 18, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière